

# S 5 S

(Solidarité avec les 5 solidaires)

Ce lundi 16 juin, une quarantaine de personnes se réunissaient au Garcia Lorca pour jeter les bases du S5S, Solidarité avec les 5 Solidaires.

Les cinq, ce sont Abdallah Ibrahim Abdallah, Wahoub Fayoumi, Constant Hormans, Jean-François Legros et Bertrand Sassoye.

Pour avoir exprimé leur solidarité avec des prisonniers politiques ils sont en prison depuis les 5 et 6 juin 2008.

**Quatre d'entre eux se sont vus flanqués d'un mandat d'arrêt** pour soutien à des activités terroristes, tandis que Jean-François Legros a été arrêté pour non-respect présumé de sa liberté conditionnelle. Il est en grève de la faim depuis le jour de son arrestation, le 6 juin.

Abdallah, Wahoub, Constant, Jean-François et Bertrand **ne sont pas les premiers**, en Belgique et ailleurs, à être suspectés de « terrorisme » sur base d'un dossier creux. Dans la foulée du catalyseur que fut le 11 septembre 2001, divers Etats ont adopté des mesures "antiterroristes". La Belgique a pour sa part adopté en 2003 une **loi relative aux infractions terroristes** et s'est dotée, la même année, d'un autre outil législatif permettant la surveillance de tout un chacun (écoutes, interception de courrier, surveillance rapprochée, etc.) : **les méthodes particulières d'enquête et de recherche**.

**Il y a fort à craindre que si la société civile, les organisations politiques et syndicales restent sans réaction, elles soient les prochaines victimes des ces lois liberticides.**

**Plusieurs personnes** ont été et **sont encore inquiétées** : des manifestants liégeois alter-mondialistes, des militants du DHKP-C et tout récemment des membres du Secours Rouge (alors même que le procès DHKC connaît sa troisième cassation). Elles sont très éloignées de ce que l'on peut qualifier de « terrorisme ». Mais **systématiquement**, quand le **Parquet fédéral est à l'origine de l'accusation**, des amalgames, des « connexions terroristes » faites de bric et de broc sont effectués. Systématiquement aussi, le Parquet fédéral montre son acharnement juridique avec pour prétexte la lutte contre le « terrorisme ». **En réalité, il s'assoit sur les libertés fondamentales.**

**Nous ne pouvons accepter que des personnes qui expriment leur solidarité, que l'on partage leur cause ou non, soient victimes d'une quelconque répression politique.**

**C'est pourquoi nous appelons à manifester le 21 juin à 11h**  
(départ Place Van Meenen à 1060 Saint-Gilles,  
devant la maison communale)

**Non à la criminalisation de la solidarité  
Non aux lois liberticides**

**Libérez les 5 solidaires, Abdallah, Wahoub, Constant, Jean-François et Bertrand**

**Pour avoir les infos sur les prochaines réunions et actions :**  
[s-5-s-request@allmansland.net](mailto:s-5-s-request@allmansland.net)